



Caution non redonnée sur location vacances

Par **rogeboz_old**, le **17/09/2007 à 19:37**

problème avec une location de mobilhome cet été. Location de particulier à particulier par le site internet MEDIA VACANCES. dans un camping à VIAS PLAGE, aucun état des lieux à l'arrivée ni au départ, les clefs nous ont été remises par un voisin qui nous a demandé un chèque de caution de 250 euros. Pas de problème particulier sur l'équipement de ce mobilhome si ce n'est une odeur d'humidité. Nous pensions au départ due à un manque d'aération. En fin de séjour, toujours pas d'état des lieux et nous avons remis nos clefs à un autre voisin. A notre retour, le propriétaire nous a contacté en nous faisant remarquer que le bac à douche était fissuré, étonnement de notre part, comment aurions-nous pu endommager un bac en plastique souple ? Difficile de monter à plusieurs et de sauter dans un demi mètre carré !! cette personne a donc décidé unilatéralement de conserver notre chèque de caution et l'a encaissé début septembre en nous redonnant la somme de 100 euros. A notre charge donc 150 euros pour la soi-disant réparation dont nous n'avons pas vu la facture bien sûr ! Pour conclure pourriez-vous nous indiquer la procédure à suivre. Nous avons communiqué ce problème sur le site internet cité ci-dessus et nous attendons leur réponse. Quel peut être le recours dans ce cas précis, médiateur ou autre, apparemment ce monsieur ne veut rien entendre. Pour lui, nous sommes responsables alors qu'il nous a avoué avoir déjà réparé ce même bac l'année précédente. Nous ne tenons bien évidemment pas engager de procédure lourde.. Merci d'avance. JP ROGEBOZ